



AVIS ÉMIS PAR
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
AU COURS DE SA SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2008

concernant

l'avant-projet d'accord de coopération entre la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale, relatif au programme « jeunes, école, emploi, tout un programme » dit programme jeep et au projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération en question

AVANT-PROJET D'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, RELATIF AU PROGRAMME « JEUNES, ECOLE, EMPLOI, TOUT UN PROGRAMME » DIT PROGRAMME JEEP ET AU PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE COOPERATION EN QUESTION

**Avis du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale.
18 décembre 2008**

Saisine

Le Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale a été saisi le 15 décembre 2008 par le Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi, de l'Economie, de la Recherche scientifique et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, d'une demande d'avis sur un avant-projet d'accord de coopération avec la Communauté française approuvé en 1ère lecture par le Gouvernement le 21 novembre.

Le Conseil apprécie que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le consulte dès le stade du projet d'accord.

Suite à l'examen auquel a procédé son Bureau élargi « Economie-emploi » lors de sa réunion du 17 décembre 2008, le Conseil formule ce jour l'avis suivant.

Avis

Le programme JEEP développé en collaboration avec ACTIRIS, la Communauté française et le monde de l'entreprise s'inscrit pleinement dans les priorités définies par le Contrat pour l'Economie et l'Emploi et les plans qui ont suivi, le Plan pour l'Emploi des bruxellois et le Plan d'action pour les Jeunes ; lequel propose de « renforcer, pérenniser et réorienter le projet JEEP » afin de faciliter l'entrée des jeunes dans le monde du travail.

La réorientation proposée correspond aux souhaits émis par **le Conseil**, puisque le contenu du programme sera plus orienté vers la bonne appréhension, par les jeunes, du monde de l'entreprise et sur la réalité des métiers. **Le Conseil** insiste sur la nécessaire implication des acteurs du monde de l'entreprise dans le contenu du programme, à l'instar de ce qui se pratique par le projet-pilote « Jump naar Werk ».

Aussi, **le Conseil** ne peut qu'émettre un avis favorable à l'avant-projet d'accord de coopération avec la Communauté française et marque son accord sur le projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération.

Le Conseil relève qu'il existe une mesure similaire à JEEP, développée depuis un an en Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit du projet Pilote « Jump naar Werk », avec lequel des contacts sont établis avec JEEP. **Le Conseil** demande que pour ce programme, après analyse du projet-pilote, un soutien structurel et durable soit également prévu dans le cadre du partenariat d'ACTIRIS.

Le Conseil demande que l'évaluation de l'exécution du programme au niveau du Comité de suivi prévu à l'article 9 § 1 de l'accord de coopération, soit déclinée par Mission locale partenaire.

Le Conseil suggère que les instances consultatives en matière d'Emploi, Enseignement et Formation (CCFEE et BNCTO) soient respectivement consultées par rapport à ces programmes.

*
* *